



MODALITES DE L'OPERATION HYPERMARCHES

«Bon d'achat Alcools du 23 au 25 juin 2017»

Offre réservée aux particuliers

Du vendredi 23 au dimanche 25 juin 2017 uniquement, Carrefour vous offre 10€ euros en bon d'achat par tranche de 30€ d'achat sur tous les Alcools (hors champagnes, vins, vins pétillants, cidres et bières) disponibles dans l'un de nos hypermarchés à enseigne Carrefour situés en France métropolitaine et participants à l'opération (détail ci-après). L'offre est également valable dans l'ensemble des Carrefour drive à enseigne Carrefour.

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE. A CONSOMMER AVEC MODERATION.

Pour bénéficier de cette offre :

- Du vendredi 23 au dimanche 25 juin 2017 uniquement, vous devez vous rendre dans l'un des hypermarchés à enseigne Carrefour ou dans l'un des Carrefour drive à enseigne Carrefour, sur le site carrefourdrive.fr et effectuer un achat pour un montant minimum de 30 € (trente euros) d'alcools (hors champagnes, vins, vins pétillants, cidres et bières).

- Remise du bon d'achat :

- Pour les achats réalisés dans un hypermarché Carrefour, le bon d'achat vous sera remis par l'assistante de caisse (bon d'achat imprimé en caisse).
- Pour les achats réalisés dans un Carrefour Drive à enseigne Carrefour, sur le site carrefourdrive.fr, le bon d'achat vous sera remis sous forme de code promotionnel le **lundi 3 juillet 2017** et vous sera transmis à l'adresse électronique renseignée lors de la prise de commande.

ATTENTION :

- L'offre n'est pas cumulable. Ainsi, 2 (deux) achats effectués lors de la période de l'offre ne peuvent se cumuler entre eux (exemple : un client dépense 20€ le matin et 10€ l'après midi : aucun bon d'achat ne lui sera remis).
- L'offre est limitée à 6 (six) tranches, soit 180 € (cent quatre-vingts euros) d'achat, et un bon d'achat ou code promotionnel d'un montant maximum de 60€ (soixante euros) par transaction.

Utilisation du bon d'achat / code promotionnel remis :

- Bon d'achat remis en caisse :

- **Le bon d'achat est valable** uniquement dans les hypermarchés à enseigne Carrefour situés en France métropolitaine, Corse comprise. **Il est valable du lundi 26 juin au lundi 3 juillet 2017**. En dehors de ces dates, aucun bon d'achat ne sera accepté en magasin.

- Le bon d'achat est valable pour tout achat supérieur ou égal à la valeur indiquée sur ce dernier, **hors Drive, Carburant et Services** (*Billetterie, Services Financiers & Assurances, Voyages, Téléphonie, cartes cadeaux, Parapharmacie et Bijouterie*).

- Le bon d'achat est utilisable en une seule fois. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel.

- Si vous demandez le remboursement du ou des produits achetés qui vous ont permis d'obtenir un ou plusieurs bon(s) d'achat, (en vous référant à l'engagement « le droit de changer d'avis »), le ou les bon(s) d'achat devra (devront) être restitué(s) ou le montant du ou des bon(s) d'achat accordé(s) pour ce ou ces produit(s) sera (seront) déduit(s) du montant à rembourser.

- Code promotionnel adressé par courrier électronique :

- **Le code promotionnel sera valable du lundi 3 juillet au lundi 17 juillet 2017** sur une prochaine commande Carrefour Drive sur le site carrefourdrive.fr. En dehors de ces dates, aucun code promotionnel ne sera accepté.

- Le code promotionnel est valable pour tout achat supérieur ou égal à la valeur indiquée sur ce dernier.

- Le code promotionnel est utilisable en une seule fois. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel.

- Si vous demandez le remboursement du ou des produits achetés qui vous ont permis d'obtenir un code promotionnel, le code promotionnel devra être restitué ou le montant du code promotionnel accordé pour ce ou ces produit(s) sera déduit du montant à rembourser.